

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 3 février 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2026-021

**SUPPRESSION DE POSTES AU SEIN
DES SERVICES COMMUNAUX**

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi 3 février,
le conseil municipal du Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après
convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau,
Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le
Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme
Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint,
Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème}
adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali
8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques
Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme
Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M.
Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme
Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine
Lavielle, Mme Aurélie Testan, M. Romuald Cyril Tanguy et
Mme Annie Mourgay.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par
M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Zakaria Ali,
Mme Brigitte Cadet par Mme Danila Bègue, Mme Garicia Latra
Abélard par Mme Véronique Bassonville et Mme Barbara
Saminadin par Mme Honorine Lavielle.

Arrivée(s) en cours de séance : néant.

Départ(s) en cours de séance : néant.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 26 janvier
2026.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 4 février 2026.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio
Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie
Auber et Mme Patricia Fimar.



Olivier HOARAU

Affaire n° 2026-021

**SUPPRESSION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et-L.542-1 à L.542-5 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 05 décembre 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2e/1ère classe relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

Article 3 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

SUPPRESSION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la suppression de postes au sein des services municipaux de la ville du Port à la suite d'une réorganisation de la Direction des Ressources Humaines.

Le Maire expose que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de celle-ci.

Il propose de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel et de procéder à la suppression des emplois permanents listés ci-dessous.

Il s'agit en l'occurrence d'un poste de gestionnaire qui a été créé en excédent dans le service Carrière-Paie lors d'une organisation antérieure de la Direction des Ressources Humaines. Il s'agissait d'un emploi permanent à temps complet, de catégorie C, correspondant au grade d'adjoint administratif de 2e/1e classe, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Cette correction est fondée sur l'intérêt du service et s'inscrit dans une logique de cohérence interne et de bonne gestion des effectifs, sans impact sur la qualité du service rendu.

En effet, la nouvelle réorganisation conduit à la création du « Service Emplois Aidés » désormais en charge de la gestion globale des contrats PEC, y compris en qui concerne le traitement de leur paie, mission qui relevait jusqu'alors du service carrière-paie.

Le transfert de cette mission conduira à un rééquilibrage des charges de travail entre les gestionnaires carrière-paie déjà en poste et à une optimisation du fonctionnement de ce service sans qu'il soit nécessaire de procéder à un recrutement supplémentaire. La création de ce poste de gestionnaire ne correspond donc plus aux besoins de la Collectivité. Il est à noter que ce poste n'est pas, à ce jour, pourvu.

Le Comité Social Territorial a été consulté et a émis un avis favorable le 05 décembre 2025.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser la suppression de ce poste sur emploi permanent ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.